

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2021_044

Séance du mardi 18 mai 2021

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 11/05/2021

Présents : 17

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-huit mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Clara ARBOUSSET,

Votants: 17

Pour : 17

Contre : 0

Secrétaire de séance: Julie DELES

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés:

Excusés: Sophie BOISSIER, Guillaume HARVOIS

Absents:

Objet: Convention d'adhésion au service retraite CNRACL du CDG de la Lozère - DE_2021_044

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de convention établi par le centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour l'adhésion au service retraite CNRACL ;

Considérant que dans le cadre de la convention, la commune peut mandater le Centre de Gestion à agir auprès de la CNRACL pour une ou plusieurs missions dématérialisées définies dans la convention ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Décide de conventionner avec le centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour les différentes missions en fonction des besoins ;

Prend acte de la contribution financière fixée par acte :

- Contrôle régularisation : 15 €
- Contrôle validation : 30 €
- Contrôle rétablissement : 15 €
- Correction d'anomalie sur déclaration individuelle : 30 €
- Affiliation agent : 15 €
- Liquidation des droits à pension normale : 120 €
- Liquidation des droits à pension d'invalidité : 150 €
- Qualification des Comptes Individuels Retraite (QCIR) : 105 €
- Reprise d'antériorité : Simulation de calcul (EIG) : 90 €
- Reprise d'antériorité : Simulation de calcul (EIG) + RDV agent : 120 €
- Demande d'avis préalable : 90 €
- Compte Individuel Retraite (CIR) : 60 €

Donne toute délégation à monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Stéphane Maurin

RF
Préfecture de Montde
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/05/2021
048-200057694-20210518-DE_2021_044-DE

